

Modification constitutionnelle de 1987

Pour la première fois de notre histoire, il est écrit que tous les premiers ministres de notre pays devront tenir au moins une conférence par année. Personne ne se fait trop de souci à propos de ces conférences. Ces derniers temps, nous en avons eu au moins une par année, et certaines années plutôt trois ou quatre qu'une. Ce que je n'accepte pas, ce sont les questions qui seront mises à l'ordre du jour des conférences à venir, notamment la réforme du Sénat, les pêches et toute autre question dont les parties auront convenu. Je crains qu'avec une formule aussi souple, le Parlement du Canada risque de perdre peu à peu sa raison d'être. Nous savons l'attention et les attentes que suscitent ces conférences, sans parler des rencontres avec les photographes. Les premiers ministres pourront aborder ces questions à leur guise, et à peu près toutes les autres à leur convenance. Il est parfaitement concevable que la Chambre des communes ne puisse plus aborder les questions d'importance nationale. À l'ère de la politique du consensus, les premiers ministres pourront se les voir réserver à l'occasion de ces conférences.

J'ai déjà dit un mot au sujet de la réforme du Sénat. Elle figurera au premier rang de l'ordre du jour de toutes les conférences des premiers ministres. Cependant, je l'ai déjà dit, j'espère qu'ils passeront bien vite à autre chose.

Je me suis également demandé ce qui était advenu de nos autochtones lorsque les premiers ministres ont établi leur ordre du jour. Ces gens-là qui, je l'ai dit, ont été les premiers à occuper le territoire du Canada ont encore été lésés. Ils auraient dû figurer tout au haut de la liste. Notre parti a proposé un amendement. Mon collègue le député de Cochrane—Supérieur, a traité avec beaucoup d'émotion de ce sujet. Il a des opinions très arrêtées là-dessus, et je l'appuie sans réserve. Il voudrait faire figurer les intérêts de nos autochtones à la place qu'ils méritent sur la liste.

Au deuxième rang de cet ordre du jour de caractère constitutionnel figurent les rôles et responsabilités quant aux pêches. C'est un sujet auquel je m'intéresse tout particulièrement en ma qualité de critique du parti libéral dans le domaine des pêches. Or, il suscite une vive inquiétude au sein du secteur des pêches de l'Atlantique. Plusieurs groupes ont comparu devant le comité mixte pour faire valoir leur cause.

D'après la Seafood Producers Association de la Nouvelle-Écosse:

Il y a déjà trop d'incertitude dans l'industrie de la pêche sans y ajouter un important élément politique qui entrerait en ligne de compte chaque année, comme le propose l'Accord.

Je partage son avis.

La New Brunswick Fish Packers Association s'est exprimée en ces termes:

La menace même que constituerait le débat exigé chaque année sur la compétence en matière de pêche accentuerait davantage l'incertitude au sein de cette industrie qui exploite les ressources, laquelle doit déjà affronter les incertitudes que provoquent les fluctuations appréciables des bancs de poissons causées par des facteurs biologiques et écologiques.

Quelle a été la réaction du sénateur Lowell Murray à ces préoccupations légitimes quand il a comparu devant le comité. Il a déclaré ce qui suit:

Tout d'abord, la compétence en matière de pêches n'est pas inscrit à l'ordre du jour des négociations constitutionnelles futures. Il importe, je crois, de remarquer que les 11 premiers ministres se sont abstenus de propos délibéré d'inscrire la compétence en matière de pêches à l'ordre du jour. Ils y ont mis plutôt les rôles et les responsabilités dans le domaine des pêches, ce qui est une question beaucoup plus vaste et étendue.

Ma foi, monsieur le Président, quel argument captieux! Il est inutile de consulter le dictionnaire pour savoir que les mots «compétence», «rôles et responsabilités» ont un sens pour ainsi dire analogue. J'ai donc été amusé de lire dans le dernier rapport du comité mixte le passage suivant sur les pêches. Voici:

Le fait d'inscrire une question à l'ordre du jour ne veut pas nécessairement dire qu'elle sera effectivement débattue ni qu'elle fera l'objet d'une entente. Il n'est pas question ici de «compétence en matière de pêches», mais plutôt de «rôles et responsabilités en matière de pêches» ce qui est tout à fait différent.

Le sénateur Lowell Murray n'aurait pas pu dire mieux. J'irais même jusqu'à taxer le comité d'un peu de plagiat. De toute évidence, les membres du comité auraient dû se rendre dans les provinces atlantiques avant de faire une telle déclaration. Il ne fait aucun doute que le premier ministre Peckford voulait que les pêches soient un domaine de compétence partagé. Pour une province frappée d'un fort taux de chômage et de divers autres problèmes, je comprends qu'il soit très tentant d'obtenir ou de chercher à obtenir la compétence dans le domaine des pêches, surtout compte tenu de la proximité des pêcheurs français et de la manière dont le gouvernement conservateur s'est occupé de la surexploitation par la France de la zone 3PS et ailleurs par d'autres étrangers.

Nous devrions accorder un peu plus d'attention aux pêches. Nous savons tous que le poisson n'est pas peint aux couleurs d'une province particulière. Nous savons qu'il se déplace d'une province à une autre. Pour le moment, je ne suis pas trop inquiet étant donné les premiers ministres provinciaux qu'il y a au pays. Mais nous devons penser que la Constitution sera probablement là pour l'éternité car très peu de modifications sinon aucune pourront y être apportées avec la nouvelle formule. Mais lorsqu'il s'agit de pêches, sept provinces sur dix peuvent décider si ce domaine sera un jour de leur compétence ou s'il sera laissé entre les mains du gouvernement fédéral. Il s'agit de sept provinces sur dix. Pourquoi n'impose-t-on pas l'unanimité pour que si une province se sent lésée et ne peut pas souscrire à un accord, elle puisse faire marche arrière et rendre cet accord impossible? Il faut l'accord de dix provinces sur dix lorsqu'il s'agit d'accepter de nouvelles provinces mais seulement de sept sur dix lorsqu'il s'agit de la ressource de base des provinces atlantiques, de la pêche, ce moyen de subsistance de notre population.

On peut arriver à un accord selon plusieurs scénarios. J'ai déjà été ministre d'un cabinet provincial. Je sais comment se déroulent les négociations lors des conférences des premiers ministres, je sais comment on fait les concessions et comment on gagne l'appui d'une province à sa cause, en l'aidant dans un autre secteur. En tant que critique des pêches, je ne peux donc pas appuyer l'Accord du lac Meech.